



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(VELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 05 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD.

**Absents excusés** : M. Claude COUTON pouvoir à M. Frédéric BUONO, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE.

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2023/07/3 - OBJET : Attribution de la subvention annuelle 2023 à 2 associations «CASOARS BASKET SAINT-CYR» et « EURO'BOB »**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles L.1115-1, L.1611-4, L.2121-29 et L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2023 de la commune adopté par délibération du Conseil Municipal n° 2023/04/7 du Conseil Municipal du 12 avril 2023

Vu les demandes de subvention présentées pour l'année 2023,

Considérant qu'il convient de soutenir les actions des associations CASOARS BASKET SAINT-CYR et EURO'BOB et de leur attribuer à cet effet une subvention pour l'année 2023,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> : Décide à l'unanimité** d'accorder dans le cadre du montant global de 226 000 € adopté au Budget Primitif 2023, une subvention annuelle de 1 000,00€ à l'association CASOARS BASKET SAINT-CYR

**Article 2 : Décide avec 26 voix pour et 7 voix contre** (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe

Association CASOARS BASKET SAINT-CYR  
078-217805456-20230705-2023-07-3-DE  
Date de réception préfecture : 11/07/2023

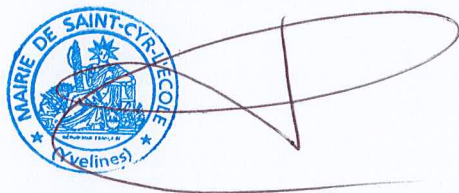
**CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)** d'accorder dans le cadre du montant global de 226 000 € adopté au Budget Primitif 2023, une subvention annuelle de 500,00€ à l'association EURO'BOB

**Article 3 :** Précise que les crédits correspondants figurent à la nature 6574 du budget primitif 2023.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : 11 JUIL. 2023  
et par publication en ligne le : 11 JUIL. 2023

Saint-Cyr-l'École,  
le : 11 JUIL. 2023

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20230705-2023-07-3-DE  
Date de réception préfecture : 11/07/2023